



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Le 10 janvier 2023

Extrait du Procès-Verbal  
Résolution 329-2022

Province de Québec  
MRC Athabaska  
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, tenue le mercredi 21 décembre 2022 à 20 h à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc, Saint-Valère Québec

Sont présents:	Monsieur Guy Dupuis	siège 1
	Monsieur Jacques Pépin	siège 2
	Monsieur Éric Morissette	siège 3
	Madame Nadia Hébert	siège 4
	Madame Joséane Turgeon	siège 5
	Madame Claudia Quirion	siège 6

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Carole Pigeon

**ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-VALÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Valère souhaite favoriser l'accessibilité des services de la bibliothèque municipale à tous ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** des avis de courtoisie et de retard continueront d'être envoyés aux usagers et que la gestion des emprunteurs retardataires continuera d'être effectuée sur une base hebdomadaire;

En conséquence

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis

Appuyé par monsieur Éric Morissette

Et résolu

**QUE** l'abolition définitive des frais de retard pour les abonnés de la bibliothèque est appliquée dès ce jour.

Adopté à l'unanimité

Copie conforme.

Donné à Saint-Valère, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

Carole Pigeon  
Directrice générale et  
greffière-trésorière